



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 14 novembre 2023

Procès-Verbal N° 630

ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT

Mesdames, Messieurs les Présidents des clubs
CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT

Madame, Monsieur, Nous avons l'honneur de vous convier à l'Assemblée Générale du District de l'Isère qui aura lieu le vendredi 17 novembre 2023 à la

**SALLE DES FETES DE CIERS,
5 RUE DU CAPITAINE MICOUD, 38630 LES AVENIERES**

A ce titre, vous trouverez, en page d'accueil sur notre site tous les éléments nécessaires à votre information :

- l'ordre du jour,
- une attestation de pouvoir (à remplir en cas d'absence*),
- le PV Spécial AG (Bilan Financier – Voeux ...)

FRAIS ARBITRAGE 2023-2024 – CAISSE DE PEREQUATION

Nous vous rappelons que pour la saison 2023-2024 les provisions de frais d'arbitrage restent inchangées.

Catégories concernées : D1 – D2 – D3 – U20D1 et U17D1.

TRESORERIE

FORFAIT JOURNEE

Amende 32 €

Du 11 et 12 novembre 2023

MOIRANS	D2
CORBELIN 4	D5
COLLINES 2	D5
CREMIEU	U17D3
FARAMANS 2	U15D3

FMI NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 11 et 12 novembre 2023

Voir PV n°630 de la Commission FMI

CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 16 OCTOBRE 2023

Article 17

17-3 – Procédures et Sanctions :

- a)** En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.
- b)** Si 5 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements d'un retrait de 3 points supplémentaires au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat avec classement. Cette sanction de 3 ou 6 points est alors notifiée au club par courrier électronique avec accusé de réception et par le site Internet du District.
- c)** Si 6 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, une dernière mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception lui est adressée, et si le règlement n'est pas effectué sous une semaine à compter de l'envoi du courrier électronique avec accusé de réception, il est suspendu au sens de l'article 231 des Règlements Généraux de la F.F.F. : « Un club suspendu par la Fédération ne peut prendre part à aucun match officiel ou amical et est considéré comme forfait pour tous les matchs officiels qu'il aurait à disputer pendant le temps de sa suspension. Il ne peut se faire représenter aux réunions de Districts, de Liges ou de la Fédération. » Cette suspension du club est notifiée sur le site internet du District.

A défaut de paiement le 22 novembre 2023, il sera fait application de l'article 17.3 (c).

Liste des clubs non à jour :

564583 F.OL. SEYSSUEL
564596 GF PAYS DE COULEURS

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

De plus, Comme annoncé lors de l'Assemblée Générale de St Romans, tous les courriers informatiques transmis aux diverses commissions, secrétariat, comité directeur etc... doivent être envoyés par la boîte mail officielle du club et revêtus du nom et de la qualité de l'émetteur de ce courrier.

En l'absence de ces éléments ces courriers ne seront pas pris en compte.

Nous vous remercions de respecter cette obligation nouvelle.

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	michel.vachetta@gmail.com
Trésorier	fciceron@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	edarocha@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.fff.fr
Educateur Sportif	mbenlahrache@isere.fff.fr